



Jeux du Canada de 2027

Lignes directrices concernant le Programme d'apprentissage pour entraîneurs autochtones

INTRODUCTION

Le Cercle sportif autochtone (CSA), le Conseil des Jeux du Canada (CJC), l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), les organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone (OPTSA) et les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE) croient tous fermement que les programmes d'apprentis entraîneurs sont une partie essentielle du développement d'un entraîneur. De plus, les programmes d'apprentis entraîneurs peuvent contribuer à attirer et soutenir des groupes sous-représentés dans le milieu des entraîneurs, comme les femmes et les Autochtones. Depuis les Jeux d'été du Canada de 2005 à Regina, en Saskatchewan, chaque édition des Jeux du Canada a offert des programmes d'apprentis entraîneurs. Le programme offre à un maximum de deux entraîneurs autochtones de chaque province et territoire, à chaque édition des Jeux du Canada, la possibilité de développer leurs compétences d'entraîneur.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'entraîneurs qualifiés au sein des collectivités autochtones;
- Offrir aux apprentis entraîneurs autochtones la chance de participer à des jeux multisports nationaux;
- Offrir aux apprentis entraîneurs autochtones des occasions d'apprentissage et de perfectionnement professionnel pour les préparer aux fonctions d'entraîneurs de haut niveau et hausser leur niveau de certification du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs) au niveau minimum Compétition-Développement, statut « certifié » (les apprentis terminent la formation du PNCE dans les 12 mois suivant les Jeux);
- Donner la chance aux apprentis entraîneurs autochtones de vivre des expériences d'entraîneurs d'élite et de haut niveau;
- S'assurer que les apprentis entraîneurs autochtones sont bien préparés pour jouer un rôle concret lors des Jeux du Canada;
- Renforcer les relations de travail entre les RPTFE/OPTS/OPTSA afin de développer leur communauté sportive.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats souhaités et mesurables sont déterminés en consultation avec les RPTFE, le CJC, le CSA et l'ACE.

- L'objectif de ce programme est de combler au moins 50 % des places d'apprentis entraîneurs allouées aux Autochtones pour la tenue des Jeux du Canada;
- La tenue de deux stages de perfectionnement professionnel avant les Jeux du Canada;
- Un taux de participation de 100 % au stage de perfectionnement professionnel;
- Avec le soutien des RPTFE et des OPTS, tous les apprentis entraîneurs qui participent aux Jeux auront obtenu la certification du PNCE de niveau Compétition - Introduction, avant de participer.
- Comme objectif à long terme, 100 % des apprentis entraîneurs continueront à exercer activement des fonctions d'entraîneur dans leur collectivité, à l'échelle provinciale, territoriale ou nationale, en mettant à profit leur expérience acquise aux Jeux du Canada;
- 100 % des apprentis entraîneurs, des entraîneurs-mentors et des organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) participant à ce programme répondront à un sondage de rétroaction;



- 100 % des apprentis entraîneurs, des entraîneurs-mentors et des OPTS participant à ce programme évalueront le programme et formuleront des critiques constructives pour l'avenir de ce programme.

ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité pour le PAEA sont les suivants :

- être citoyen canadien;
- avoir une ascendance autochtone telle que définie par le Cercle sportif autochtone : Toute personne d'origine des Premières Nations (Indiens inscrits et non inscrits), des Métis ou des Inuits.
- expérience comme entraîneur :
 - avoir terminé une forme d'entraînement dans le cadre du PNCE dans le sport faisant l'objet de la demande;
 - n'avoir jamais participé aux Jeux du Canada comme entraîneur dans le sport faisant l'objet de la demande;
 - n'avoir jamais participé aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux panaméricains ou aux Jeux du Commonwealth comme entraîneur;
 - avoir démontré son potentiel grâce au développement de ses athlètes et leurs performances, ou selon les observations de l'OPTS ou de l'entraîneur-mentor;
 - ne pas avoir déjà été sélectionné pour faire partie du personnel d'entraînement d'une équipe provinciale ou territoriale pour les Jeux du Canada;
 - être reconnu comme ayant la capacité d'influencer, d'entraîner les athlètes et de promouvoir le sport dans sa communauté afin d'améliorer la qualité de l'entraînement dans les communautés autochtones;
 - avoir suivi la formation dans les modules sur l'entraînement d'athlètes autochtones. Les entraîneurs qui n'ont pas déjà suivi la formation donnée dans ces modules peuvent être admis au programme, mais ils devront terminer la formation avant de se présenter aux Jeux du Canada.

Toute exception aux critères d'admissibilité ci-dessus doit être approuvée par le représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs avant qu'un entraîneur puisse être admis au PAEA.

EXIGENCES DE CERTIFICATION

- L'objectif des exigences de certification est de s'assurer que les apprentis entraîneurs sélectionnés pour le PAEA sont de véritables apprentis entraîneurs qui, en participant au programme, acquerront une expérience précieuse qui leur permettra de devenir entraîneur aux Jeux du Canada.
- Pour être admissible au rôle d'apprenti entraîneur, le candidat ne doit pas avoir obtenu la certification nécessaire pour devenir entraîneur aux Jeux du Canada. Les exigences de certification des entraîneurs varient selon le sport et se trouvent dans le devis technique du sport.
 - Si un sport exige le niveau Compétition-Développement avec le statut « formé » ou « certifié » du PNCE, le niveau de l'apprenti entraîneur ne doit pas être supérieur au niveau Compétition-Développement avec le statut « en formation » du PNCE.
 - Si un sport exige le niveau Compétition-Développement avec le statut « en formation » du PNCE, le niveau de l'apprenti entraîneur ne doit pas être supérieur au niveau Compétition-Introduction avec le statut « certifié » du PNCE.
 - Si un sport exige le niveau Compétition-Introduction avec le statut « certifié » du PNCE, le niveau de l'apprenti entraîneur ne doit pas être supérieur au niveau Compétition-Introduction avec le statut « formé » du PNCE.



Toute autre exception aux exigences de certification des entraîneurs doit être approuvée par le représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs avant qu'un entraîneur puisse être admis au PAEA.

ÉVALUATION

À la fin des Jeux du Canada de 2027, le PAEA sera évalué en fonction des résultats attendus établis. Au terme de cette évaluation, certains résultats attendus ou certains éléments pourront être modifiés pour mieux refléter l'état du programme.

L'évaluation du programme consistera en des démarches permettant de mesurer les résultats en fonction des résultats attendus et en des enquêtes auprès des apprentis entraîneurs, des entraîneurs-mentors, des RPTFE, des OPTSA et des OPTS.

ÉCHÉANCIERS

Les échéanciers ci-dessous ont été établis en fonction des directives nationales concernant les résultats et des principaux objectifs du programme. Les provinces et territoires peuvent fixer leurs propres échéanciers, pourvu qu'ils soient conformes aux échéanciers ci-dessous :

Les Jeux d'hiver du Canada 2027 – Québec (Québec)	
Ouverture du formulaire d'intérêt public 2027	8 septembre 2025
Clôture du formulaire d'intérêt public	5 novembre 2025
Date limite de la demande complète	15 décembre 2025
Sélection des entraîneurs (dernière date possible)	30 janvier 2026
Webinaire d'orientation	Février 2026
1 ^{re} séance de perfectionnement professionnel – en personne Calgary (Alberta)	Mai 2026
2 ^e séance de perfectionnement professionnel – en personne Ottawa (Ontario)	Novembre 2026
Jeux d'hiver du Canada 2027	26 février au 15 mars 2027

Comme ces échéanciers peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre, il est recommandé aux candidats de vérifier auprès de leur organisme provincial/territorial de sport.

Lignes directrices pour la sélection :

Les candidats seront sélectionnés à l'aide d'un processus d'inscription relativement uniformisé garantissant l'équité tant sur le plan géographique (provinces et territoires) que sur le plan sportif. Le processus devra toutefois démontrer suffisamment de souplesse pour tenir compte des circonstances propres à chaque RPTFE, OPTSA, OPTS et chaque entraîneur individuel.



Afin d'assurer la réussite du programme, l'apprenti entraîneur doit participer au programme provincial ou territorial pendant au moins un an, mais de préférence après sa nomination jusqu'à la fin des Jeux, et il devra participer activement à tous les camps d'entraînement et de sélection et aux compétitions préparatoires.

Le recours à une expertise externe pourrait contribuer au processus de sélection pour en assurer l'objectivité et l'équité. Une telle expertise est fortement recommandée pour effectuer le jumelage des apprentis et des mentors, par exemple par l'entremise des directeurs régionaux de l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE) ou d'autres personnes jugées pertinentes.

Une importance particulière doit être accordée à la sélection de l'apprenti entraîneur ET de l'environnement approprié pour son développement. Aucun effort ne doit être ménagé pour s'assurer que le mentor le plus approprié est jumelé à chaque apprenti entraîneur.

Processus de sélection :

1. L'intérêt de l'apprenti entraîneur sera communiqué au moyen d'un court formulaire de demande présenté par le Cercle sportif autochtone (CSA);
2. Le CSA remettra une liste d'entraîneurs intéressés au RPTFE approprié;
3. Le CSA enverra ensuite les demandes complètes aux entraîneurs intéressés;
4. Une fois que toutes les demandes ont été retournées, y compris le formulaire d'approbation de soutien de l'OPTSA et de l'OPTS, les RPTFE collaboreront avec l'OPTSA et l'OPTS pour faire la sélection finale pour le programme;
5. Dans la mesure du possible, le RPTFE fera appel à l'OPTS et à l'OPTSA dans le cadre du processus de recrutement des apprentis avant l'admission.

Entraîneur-mentor :

Un entraîneur-mentor sera jumelé à chaque apprenti entraîneur. Le mentor peut être membre du personnel d'entraînement des Jeux du Canada ou une personne ne faisant pas partie du personnel, mais impliquée dans la discipline sportive en question. Un mentor supplémentaire peut être affecté à l'apprenti à la discrétion du RPTFE; il peut jouer un rôle de soutien pour les deux apprentis, si l'entraîneur-chef n'est choisi que plus tard dans l'année.

L'entraîneur-mentor devrait, si possible, accompagner l'apprenti entraîneur aux ateliers de perfectionnement professionnel. Si l'entraîneur-mentor ne fait pas partie du personnel d'entraîneurs des Jeux, il n'est pas considéré comme faisant partie de l'équipe provinciale ou territoriale et ne bénéficie pas des priviléges du personnel accrédité de l'équipe, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les déplacements, les repas et l'hébergement. Les entraîneurs-mentors qui ne font pas partie du personnel des Jeux peuvent obtenir une accréditation aux Jeux, mais tous les coûts connexes seraient à la charge de l'entraîneur-mentor, de son OPTS, de son ONS, de son association PT d'entraîneurs ou du gouvernement.

Perfectionnement professionnel :

Les séances de perfectionnement professionnel (PP) sont essentielles au développement des apprentis entraîneurs. Deux séances de perfectionnement professionnel seront organisées pour le PAEA au cours des années précédant les



Jeux. Dans la mesure du possible, les entraîneurs-mentors sont fortement encouragés à assister et à participer aux séances de perfectionnement professionnel.

Tous les apprentis et mentors auront accès à une communauté de pratique en ligne en utilisant Microsoft Teams ou une autre plateforme fonctionnelle, dès le moment de la sélection, afin de permettre aux entraîneurs d'établir leur réseau et de maintenir les relations et les connaissances acquises dans le cadre du programme. Ces entraîneurs seront encouragés à continuer de participer à la communauté de pratique après leur événement afin de permettre le partage des connaissances avec la nouvelle génération d'apprentis et de mentors.

Rôle de l'apprenti entraîneur :

Aux Jeux, les apprentis entraîneurs ont l'occasion de vivre une expérience multisports, d'apprendre et d'observer leurs entraîneurs-mentors (et d'autres entraîneurs de niveau 3 ou de niveau Compétition-Développement, avec le statut « certifié » du PNCE). L'apprenti entraîneur devrait se voir confier un rôle précis et concret au sein de l'équipe. Les apprentis entraîneurs ne peuvent exercer la fonction d'entraîneur telle que définie dans le devis technique du sport (p. ex. une apprentie entraîneure du PAEA ne peut compter comme second entraîneur d'une équipe pour répondre aux exigences de présence d'un entraîneur féminin). Voir les deux exemples cités à l'Annexe A.

L'apprenti entraîneur obtiendra une accréditation pour les Jeux. Cette accréditation leur donne les mêmes droits d'accès que ceux des autres entraîneurs. En raison des règlements techniques de certains sports, les apprentis entraîneurs peuvent ne pas avoir accès à la zone de compétition dans tous les sports.

Tous les règlements propres au sport concernant le programme des apprentis entraîneurs du PAEA seront indiqués dans le devis technique du sport.

DIRECTION, GESTION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME :

Un partenariat doit être mis sur pied pour assurer la disponibilité des ressources (financières et humaines) nécessaires au bon fonctionnement de tels programmes. Le CSA, avec l'appui de l'ACE, des RPTFE, des OPTSA, des OSP et du CJC assurera la direction du PAEA de 2025. Le présent document servira de protocole d'entente entre les parties concernées pour s'assurer que les rôles et responsabilités des divers partenaires sont clairement établis dans l'intérêt supérieur du programme.

Voici un aperçu des rôles et responsabilités des divers partenaires pour ce programme :

Cercle sportif autochtone

- Approbation et direction du PAEA (partagé avec les RPTFE)
- Approbation des lignes directrices du programme d'apprentissage
- Élaboration des critères de sélection
- Évaluation continue du PAEA avec les OPTSA, les RPTFE, les apprentis entraîneurs et les entraîneurs-mentors autochtones (élaborer des procédures de suivi et d'évaluation, effectuer des évaluations).
- Évaluations fournies au CJC aux fins de production de rapports pour les partenaires fédéraux et provinciaux/territoriaux
- Promotion du programme (externe)
- Communication avec les principaux intervenants (OPTSA/ACE/CJC)
- Direction des séances de perfectionnement professionnel.
- Fournir l'infrastructure nécessaire pour le référentiel de la communauté de pratique, y compris pour ce qui est des ressources et de l'accès.



Conseil des Jeux du Canada

- Approbation du PAEA.
- Approbation des lignes directrices du programme d'apprentissage (communiquées au CSA).
- Évaluation continue des objectifs du programme en fonction des évaluations de l'ACE des intervenants désignés. Communication des évaluations aux partenaires fédéraux et provinciaux et territoriaux.
- Promotion du programme (à l'externe).
- Communication avec les principaux intervenants (chefs de mission/ACE).
- Assurer l'accréditation auprès de la Société hôte.
- S'assurer que les exigences du programme se reflètent dans les chiffres concernant la sélection du sport.
- Travailler avec les organismes nationaux de sport (ONS) pour déterminer le niveau d'accès offert aux apprentis entraîneurs.

Association canadienne des entraîneurs

- Évaluation continue du PAEA avec les RPTFE, les apprentis entraîneurs et les entraîneurs-mentors.
- Promotion du programme (à l'externe).
- Communication avec les principaux intervenants (CSA/RPTFE/CJC).

Gouvernements provinciaux ou territoriaux, représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs

- Créer et gérer le processus de sélection des entraîneurs du PAEA avec les OPTS.
- Sélectionner les apprentis entraîneurs en collaboration avec les OPTSA.
- *Partager les coûts associés au déplacement, à l'hébergement et aux repas des apprentis entraîneurs et des mentors lors des séances de perfectionnement professionnel*.
- Offrir aux mentors un atelier sur le module de mentorat du PNCE et des occasions de perfectionnement professionnel.
- Évaluation continue du programme en partenariat avec les OPTS et les OPTSA.
- Promotion du programme.
- Facilitation du soutien local offert par les pairs aux apprentis entraîneurs participant aux Jeux.
- Collaborer avec les OPTS pour s'assurer que les apprentis entraîneurs se conforment aux exigences du PAEA avant, pendant et après les Jeux.
- Continuer de surveiller et d'appuyer la progression du processus de certification des apprentis jusqu'à douze (12) mois après les Jeux.

Organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone

- Direction conjointe du PAEA (partagée avec les RPTFE et l'ACE).
- Participer à la sélection des apprentis entraîneurs et des entraîneurs-mentors autochtones en collaboration avec les RPTFE.
- Proposer la candidature d'apprentis entraîneurs et d'entraîneurs-mentors.
- Offrir des ateliers de certification sur les modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones aux apprentis entraîneurs et aux entraîneurs-mentors autochtones.
- Promotion du programme.
- *Partage des coûts avec les organismes nationaux de sport (ONS) pour l'obtention de la formation et de la certification du PNCE, au besoin.
- *Partager les coûts associés au transport, à l'hébergement et aux repas des apprentis entraîneurs et des entraîneurs-mentors qui participent à la séance de perfectionnement professionnel, au besoin*.
- Chercher des subventions pour aider à couvrir les coûts liés à l'obtention de la formation et de la certification du PNCE engagés par les apprentis entraîneurs désignés, au besoin.



- Collaborer avec les RPTFE et les OPTS pour s'assurer que les apprentis entraîneurs se conforment aux exigences du PAEA avant, pendant et après les Jeux.

Organismes nationaux de sport

- Promotion du programme.
- Aider à trouver les mentors appropriés dans les provinces et les territoires, au besoin.
- Organiser l'accès à la zone de compétition pour les apprentis entraîneurs.

Organismes provinciaux/territoriaux de sport

- Promotion du programme.
- Évaluation continue du programme en partenariat avec les OPTSA et les RPTFE.
- Partager les coûts du transport, de l'hébergement et des repas des apprentis entraîneurs et les entraîneurs-mentors qui participent à la séance de perfectionnement professionnel, au besoin.
- Financer les dépenses liées à la participation de l'apprenti entraîneur à tous les camps d'entraînement et de sélection et aux compétitions préparatoires avant les jeux, au besoin.
- Proposer la candidature d'apprentis entraîneurs et d'entraîneurs-mentors.
- Collaborer avec le représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs pour s'assurer que les apprentis entraîneurs se conforment aux exigences du PAEA avant, pendant et après les Jeux.

Société hôtesse des Jeux du Canada

- Promotion du programme.
- Fournir l'hébergement, l'accréditation et les repas pour les apprentis entraîneurs lors des Jeux (selon les quotas de participation établis pour les Jeux, ce qui ne doit entraîner aucun coût supplémentaire).
- Fournir des installations pour la tenue de stages de perfectionnement professionnel avant, pendant et après les Jeux, si nécessaire.

*Le partage des coûts variera entre administrations et entre les OPTSA, les RPTFE et les OPTS. Avant d'approuver un apprenti, ces responsabilités doivent faire l'objet de discussions et être définies. Les coûts relatifs à la participation de tous les apprentis entraîneurs au stage de perfectionnement professionnel pourraient être répartis de manière à ce que le lieu du stage n'entraîne pas de coûts exorbitants pour certains des participants. Il incombe aux RPTFE d'établir les procédures concernant toute initiative de partage de coûts.



Annexe A

Exemple de quota de participation des entraîneurs selon le devis technique

Énoncé : Les apprentis entraîneurs ne peuvent exercer la fonction d'entraîneur telle que définie dans les devis techniques des sports (un apprenti entraîneur du PAEA ne peut compter comme second entraîneur d'une équipe pour répondre aux exigences de présence d'un entraîneur féminin comme le prévoit un devis technique).

Exemple 1

Le devis technique pour le plongeon limite à deux le nombre d'entraîneurs. Si des plongeuses font partie d'une équipe provinciale-territoriale, un entraîneur féminin doit également faire partie de l'équipe. Une apprentie entraîneure du PAEA ne peut compter comme l'entraîneur féminin aux fins de cette exigence, l'apprentie entraîneure occupant un poste qui s'ajoute aux autres postes de l'équipe (c.-à-d., deux entraîneurs ET un apprenti entraîneur). Comme le stipule le devis technique, une personne ne peut être à la fois apprenti entraîneur et entraîneur en chef ou entraîneur adjoint d'une équipe provinciale-territoriale. Ceci ne signifie toutefois pas que l'apprenti entraîneur ne peut jouer aucun rôle important au sein de l'équipe.

Si l'équipe de plongeon exige la présence d'un entraîneur féminin, et que la seule personne disponible est une apprentie entraîneure, cette personne peut présenter une demande d'exemption de certification d'entraîneur au Conseil des Jeux du Canada. Si la demande est acceptée, l'apprentie entraîneure devient entraîneure de l'équipe de plongeon et ne fait plus partie du programme des apprenties entraîneures.

Exemple 2

Le devis technique pour le softball féminin limite à deux le nombre d'entraîneurs, dont un entraîneur féminin. Si une équipe provinciale ou territoriale ne nomme qu'un seul entraîneur (un entraîneur féminin), l'apprentie entraîneure ne peut compter comme deuxième entraîneur. L'équipe sera alors composée d'un entraîneur et d'un apprenti entraîneur.

Si l'apprenti entraîneur et l'équipe provinciale-territoriale le désirent, ils peuvent présenter une demande d'exemption de certification d'entraîneur au Conseil des Jeux du Canada. Si la demande est acceptée, l'apprenti entraîneur devient le deuxième entraîneur de l'équipe et ne fait plus partie du PAEA.

De plus, dans les deux exemples précédents, un apprenti entraîneur peut terminer sa certification de niveau 3 ou Compétition-Développement du PNCE avant la tenue des Jeux du Canada. Dans cette situation, la personne serait encore autorisée à participer au PAEA, mais elle ne pourrait pas agir à la fois comme entraîneur de l'équipe et apprenti entraîneur, comme le stipulent les devis techniques des sports.



Annexe B

Coordinnées

Organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone

- Alberta : Kyra Buchan, coordonnatrice du sport, de l'activité physique et des loisirs Indigenous Sport Council of Alberta (ISCA)
k.buchan@isportab.com
- Colombie-Britannique : communautaire Lara Mussell, directrice générale, développement du sport et engagement Indigenous Sport, Physical Activity & Recreation Council (ISPARC)
lmussell@ispard.ca
- Manitoba : Riya Donnelly, coordonnatrice des grands Jeux Manitoba Aboriginal Sport Circle (MASRC)
riya.donnelly@masrc.com
- Nouveau-Brunswick : Cherie Campbell, directrice de programme Aboriginal Sport and Recreation New Brunswick
cherie.campbell@asrnbc.ca
- Terre-Neuve-et-Labrador : David Winters, coordonnateur d'équipe autochtone de T.-N.-L. Aboriginal Sport and Recreation Circle Newfoundland & Labrador (ASRCNL)
davidwinters@asrcnl.com
- Territoires du Nord-Ouest : Lori Rutherford-Simon, responsable du développement du leadership Indigenous Sport Circle NWT
lori@iscnwt.ca
- Nouvelle-Écosse : Terry Bernard, expert-conseil en sport autochtone Mi'Kmaw Kina'Matnewey
terry@kinu.ca
- Nunavut : Jeff Seeteenak, agent de développement du sport et des loisirs, division des sports et du loisir, services communautaires et gouvernementaux, gouvernement du Nunavut
jseeteenak@gov.nu.ca
- Ontario : Blue Hill, coordonnateur du développement des entraîneurs et des athlètes Indigenous Sport & Wellness Ontario (ISWO)
seth.blue.hill@iswo.ca
- Île-du-Prince-Édouard : Lynn Anne Hogan, gestionnaire PEI Aboriginal Sport Circle
lahogan@mcpei.ca
- Québec : Colette Bilodeau, conseillère en saines habitudes de vie/Healthy Lifestyles Advisor



Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador/First Nations of Québec and Labrador Health and Social Services Commission
colette.bilodeau@cssspnql.com

Saskatchewan : April Tipewan, coordonnatrice des sports
Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN)
april.tipewan@fsin.com

Yukon : Gael Marchand, directeur général
Yukon Aboriginal Sport Circle (YASC)
ed@yasc.ca

Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs

Alberta : Bonnie Feakes, consultante principale en sport
Sport, activité physique et loisirs
Bonnie.Feakes@gov.ab.ca

Colombie-Britannique : Emily Vickery, coordonnatrice principale, Sport
Kevin Bowie, gestionnaire, développement du sport
viaSport
coaches@viasport.ca

Manitoba : Susan Lamboo, gestionnaire, entraînement
Sport Manitoba Coaching
Susan.lamboo@sportmanitoba.ca

Nouveau-Brunswick : Claude Vautour
Sport NB
Claude.vautour@sportnb.com

Terre-Neuve-et-Labrador : Mark Marshall, directeur du développement du sport
Sport Newfoundland and Labrador
mmarshall@sportnl.ca

Territoires du Nord-Ouest : Spider Jones, responsable du perfectionnement des entraîneurs
Sport North Federation
coaching@sportnorth.com

Nouvelle-Écosse : Mike Hudson, expert-conseil en sports
Department of Health and Wellness
Mike.hudson@gov.ns.ca

Nunavut : Mariele dePeuter, directrice des sports et loisirs
mdepeuter@gov.ns.ca

Ontario : Brooke Leonardo, responsable principale des communications
Coaches Association of Ontario
brooke@coachesontario.ca



Île-du-Prince-Édouard : Lynn Boudreau, Sport PEI/Joanne Wallace, gouvernement de l'Î.-P.-É.
lboudreau@sportpei.pe.ca

Québec : Éric Pilote
Chef de mission pour la délégation du Québec
eric.pilote@education.gouv.qc.ca

Saskatchewan : Nick Baker, directeur général
Coaches Association of Saskatchewan
nbaker@sasksport.ca

Yukon : Trevor Twardochleb, expert-conseil en sports et coordonnateur de l'entraînement
Sports et loisirs, ministère des Services aux collectivités
Trevor.Twardochleb@gov.yk.ca



ANNEXE C

Personnes-ressources partenaires

Cercle sportif autochtone

Krista Hodder
Coordonnatrice principale des programmes et événements
khodder@aboriginalsportcircle.ca

Jacob Ruest
Coordonnateur des programmes d'entraînement autochtone
jruest@aboriginalsportcircle.ca

Association canadienne des entraîneurs

Andrea Johnson
Gestionnaire, Programmes d'équité
ajohnson@coach.ca

Conseil des Jeux du Canada

Aaron Bruce
Vice-président, Sport et Jeux
abruce@canadagames.ca